

ENS RENNES

Concours Droit-économie

Ce sujet zéro a été élaboré dans le cadre de la réforme du concours d'entrée au département Droit-économie-management qui **entrera en vigueur à la session 2020**. Anciennement appelé *Concours D1*, il devient le *Concours Droit-économie* et il est régi par les arrêtés suivants, publiés le 17 mai 2018 :

- Conditions d'admission des élèves au concours Droit-Économie
arrêté du 18-4-2018 (NOR > [ESRS1800072A](#))

- Programme du concours Droit-Économie d'admission en première année
arrêté du 18-4-2018 (NOR > [ESRS1800073A](#))

LES ÉPREUVES D'ÉCONOMIE AU CONCOURS DROIT-ÉCONOMIE

L'objectif de cette note est de clarifier ce qu'implique le nouveau programme d'économie sur les épreuves, et au-delà de faire le point sur les attendus du concours d'entrée. Afin de ne pas polluer cet objectif par des aspects secondaires et décoratifs, nous prendrons appui sur un traitement méthodologique et non détaillé d'un sujet type (dit sujet "zéro") pour mettre l'accent sur la lecture du nouveau programme et des conseils de méthode. Cette présentation couvre les épreuves écrites et orales, même si certaines spécificités seront évoquées plus loin.

1 LA RÉFORME DU PROGRAMME

Le nouveau programme d'économie paraît beaucoup plus étendu que sa mouture précédente. Pour autant, cet aspect est trompeur : il est en réalité beaucoup plus détaillé que son prédécesseur qui était caractérisé par des contours plus flous. L'objet de ce nouveau programme est donc non pas d'alourdir les attendus et la charge de travail, mais de clarifier ce qui est considéré comme faisant partie des connaissances supposées acquises par les candidat.e.s à l'issue de leur préparation au concours. On passe donc d'un contenu tacite à une description explicite de ce qui doit être connu.

Il faut préciser un point important permettant de situer le nouveau programme : celui-ci est compatible avec le contenu d'un enseignement standard de l'économie au niveau licence. Le contenu théorique et son traitement relativement peu formalisé est donc assimilable à des ouvrages généralistes de type introductif ou de principes d'économie, comme celui de **D. Acemoglu, D. Laibson et J. List**, "*Introduction à l'économie*", par exemple, complétés par des ouvrages plus spécialisés mais de niveau licence, comme par exemple ceux de **E. Wasmer**, "*Principes de Microéconomie*" ou de **O. Blanchard et D. Cohen** "*Macroéconomie*". Ces manuels sont bien entendu cités à titre indicatif et ne sont en aucun cas les références officielles du concours, *de gustibus non est disputandum*. Il s'agit encore une fois de positionner les attendus en matière d'acquisition des connaissances.

Selon cet éclairage, cela signifie donc que la priorité est donnée aux fondamentaux de l'analyse économique (macroéconomique ou microéconomique) tels qu'ils sont enseignés en 1er cycle universitaire dans la plupart de établissements. Ces fondamentaux vont servir de support à l'élaboration du développement écrit ou oral. Il n'est bien entendu pas interdit de mobiliser des éléments plus avancés ou sortant des sentiers battus (auteurs hétérodoxes)

tant que cela ne nuit pas à la cohérence et à la clarté du propos.

Concrètement, cette modification de forme du programme ne devrait pas changer grand chose pour les préparateurs et les candidats puisqu'une bonne partie des prestations écrites ou orales des concours précédents attestent de la maîtrise de la plupart de ces fondamentaux. Toutefois, le nouveau programme permet encore une fois de bien préciser les contours de ces fondamentaux et éventuellement d'amener sans ambiguïté les candidat.e.s vers certains sujets s'inspirant davantage de thématiques microéconomiques.

2 ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES GÉNÉRAUX

La méthode n'est en aucun cas affectée par cette refonte du programme. **Les examinateurs/correcteurs continueront à privilégier les copies ou les présentations orales structurées appuyées sur une argumentation théorique, illustrées par des éléments factuels.** Plus particulièrement à l'écrit, il est attendu une **progression logique du plan** (l'oral laisse moins de temps de préparation pour peaufiner le plan).

Concernant encore l'écrit, il n'y a pas de prime (ni de malus) pour le volume de la copie. Cependant, la qualité rédactionnelle est appréciée, notamment la clarté de la calligraphie et le respect des règles orthographiques et grammaticales.

Quelques conseils de forme et de fond pour faire une bonne présentation écrite ou orale :

- Bien définir les termes du sujet ;
- Etre clair et précis sur les notions ou concepts de base : équilibre, optimum, etc. On vous pardonnera plus difficilement certaines approximations ou confusions sur ces basiques ;
- Faire apparaître de façon explicite la structure du plan dans le développement ;
- Eviter les catalogues (de citations, de théories, d'exemples) qui ne relèvent pas de l'argumentation logique.
- **L'utilisation de graphique(s) est la bienvenue et encouragée si elle apporte une plus-value à la démonstration dans l'exposé.** Le cas échéant, il faut bien entendu commenter le graphique et en tirer les enseignements nécessaires. Encore une fois, il ne faut pas abuser de ce moyen, tout est affaire de mesure.
- **La maîtrise de graphiques fondamentaux (ex : IS/LM, diagrammes de marché, etc.) est importante pour l'épreuve orale** car les examinateurs peuvent orienter l'épreuve sur une demande d'explication graphique en fonction des concepts et notions avancés par la.e candidat.e, ou pour approfondir l'évaluation des connaissances et de la compréhension des mécanismes économiques du/de la candidat.e.
- **Répondre au sujet et rien qu'au sujet** : trop souvent les candidat.e.s se focalisent sur une partie de l'intitulé ou sur une relecture de l'intitulé, donnant lieu à des développements pas inintéressants mais ne répondant que partiellement au sujet. Le réflexe des candidat.e.s est de recycler des développements réalisés sur des sujets d'entraînement dont le thème leur paraît être connexe à celui du sujet posé au concours...

Qu'en est-il de la mise à disposition des meilleures copies ? Celle-ci est possible, sous réserve de mise en conformité avec la loi, mais il n'est pas sûr que cela soit d'un grand secours ni d'un grand intérêt pour les candidat.e.s. **Il n'y a pas de recette ou de formule magique.** Il faut suivre au mieux les principes de base évoqués ci-dessus et mettre les meilleurs ingrédients théoriques et factuels pour espérer une bonne note. Le mimétisme a ses limites : **il n'y a en général pas un plan unique répondant au sujet, ni d'exclusivité sur les exemples, les citations, le style de rédaction, etc.** Par ailleurs, les correcteurs sont également sensibles à une touche d'originalité dans la démonstration des candidat.e.s et l'imitation de ces meilleures copies ne joueraient pas en faveur d'une amélioration de la qualité et de la diversité des contenus... **Les sources de "formatage" sont déjà suffisamment présentes dans les préparations, et il n'est pas souhaitable d'en rajouter une.** Nous ne sommes donc pas favorables *a priori* à cette procédure qui comporte plus de coûts que d'avantages.

3 SUJET ZÉRO : INFORMATION ET EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE

3.1 CONSEILS PRÉLIMINAIRES

Sans préjuger de la façon dont vous traiteriez ce sujet, voici quelques suggestions de méthodes :

- * Veillez à bien identifier et préciser dans le développement les concepts, et notions et ne pas chercher à tout mélanger.
- * Par exemple, il serait dommage et contreproductif de vouloir exposer d'un seul bloc les types d'asymétrie d'information, leurs conséquences sur le fonctionnement des marchés et l'efficacité, et les éventuels remèdes à ces inefficacités. Présentez donc plutôt de manière identifiable les blocs suivants : *) les asymétries, **) leurs conséquences, ***) les correctifs possibles. Cela permettra de rendre le plan plus lisible et d'alimenter plus facilement les parties.
- * Eviter d'employer des concepts ou notions que vous ne maîtrisez pas (ex : concepts et notions de théorie des jeux) : vous êtes susceptible dans ces conditions d'écrire ou de dire n'importe quoi. Si ce sujet était posé à l'oral, l'emploi de notions et concepts mal maîtrisés, notamment dans leurs définitions, donnerait fatalement lieu à une série de questions de clarification.
- * Concernant les illustrations à utiliser dans le développement, un mélange d'exemples microéconomiques (*lemons*, etc.) et macroéconomiques (crédit, travail, etc.) serait le bienvenu.
- * Il est possible que le sujet soit matière à de très (trop) nombreux développements. Le cas échéant, il ne faut pas hésiter à ne traiter que les points (que vous jugerez) les plus importants (ou ceux sur lesquels vous avez de la matière), et à justifier ce choix dans votre introduction notamment.

3.2 PROPOSITION DE PLAN (NIVEAU LICENCE)

Avvertissement : ce plan est une possibilité parmi tant d'autres de traitement du sujet.

Introduction :

- **Exemple introductif :** La crise des *subprimes* et le rôle de l'information dans le déclenchement, le déroulement et les conséquences de cette crise.
- **Définition des termes du sujet :** L'information (information privée/publique, (im)parfaite, (in)complète, asymétrique) ; L'efficacité (de l'action individuelle, de l'intervention publique, du marché, au sens de Pareto).
- **Ouverture et développement de l'introduction :** L'information alimente les croyances et est à la base des anticipations que peuvent former les agents économiques pour prendre leurs décisions. Par ailleurs, la transparence de l'information est l'un des piliers de la concurrence pure et parfaite. Dans ce contexte de concurrence pure et parfaite, les prix véhiculent toute l'information pertinente aux agents pour les conduire vers la coordination de leurs décisions, et la réalisation d'une allocation optimale des ressources sur les marchés (1er théorème de l'économie du bien-être). Il y a donc un lien potentiel entre information et efficacité via ces deux canaux (anticipations/croyances et prix).
- **Problématique :** en ce qu'elle conditionne les anticipations que les agents économiques peuvent former et la nature des transactions sur les marchés, comment l'information utilisée par les agents va-t-elle influencer l'efficacité des décisions de ces agents et celle plus globale des marchés et de l'économie ?
- **Annnonce du plan :** Nous verrons dans une première partie que l'information utilisée par les agents peut affecter négativement l'efficacité de l'action individuelle et celle des marchés. Cependant, dans une seconde partie, nous verrons qu'il existe des mécanismes permettant de résoudre en partie ces inefficacités induites.

I - L'information utilisée par les agents peut nuire à l'efficacité des décisions des agents et des marchés

A- Même si l'information est complète, elle peut contrarier l'efficacité de l'action économique

1) En conduisant à la sous-optimalité des décisions en interaction stratégique dans des relations de type dilemme du prisonnier (Cournot (1838), Bertrand (1883), Passager clandestin, etc.), qui sont des situations d'information imparfaite

2) En conduisant à l'inefficacité de certaines politiques macroéconomiques de régulation conjoncturelle du fait des anticipations rationnelles des agents (Ex : absence d'arbitrage inflation/chômage (Lucas et Rapping (1969), Lucas (1973)), équivalence ricardienne (Barro (1974, 1979)), etc.)

B- L'efficacité des marchés est également remise en cause du fait de situations

d'information incomplète et asymétrique

1) Anti-sélection et inefficacité (par rationnement des transactions) (ex : *Lemons* (Akerlof (1970)), marché du crédit (Stiglitz et Weiss (1981)))

2) Aléa moral et inefficacité (l'effort sous-optimal et ses conséquences) (ex : assurance ou travail, risque systémique (Dow (2000)))

II - L'efficacité peut néanmoins être rétablie grâce à certains mécanismes, mais cela entraîne parfois des coûts (optimum de second rang)

A- Les agents non-informés peuvent mettre en oeuvre des mécanismes contractuels de révélation d'information ou d'incitation

1) Des mécanismes révélateurs permettent de lever l'anti-sélection (ex : discrimination tarifaire du 2nd degré (Dupuit (1849)) ou mécanismes d'autosélection sur le marché de l'assurance (Rotschild et Stiglitz (1976)))

2) Des mécanismes incitatifs peuvent réduire l'aléa moral par l'alignement des intérêts du principal et de l'agent (Ex : salaire d'efficience (Akerlof (1982), Shapiro et Stiglitz (1984)))

B- Les agents informés peuvent également mettre en place des stratégies de révélation d'information ou d'orientation des croyances ou anticipations

1) Le signal est un mécanisme à l'initiative des agents informés pour révéler de l'information et modifier les croyances des agents non informés (ex : rôle du diplôme comme signal sur le marché du travail, Spence (1973))

2) Les agents informés peuvent aussi révéler de l'information pour mieux orienter les anticipations des agents afin d'améliorer les performances des politiques conjoncturelles (Ex : Forward guidance des banques centrales (Krugman (1999), Romer et Romer (2000), Eggertsson et Woodford (2003)))

Conclusion :

L'incomplétude et l'imperfection de l'information semblent avoir des effets plutôt préjudiciables mais ce constat est à relativiser en fonction du niveau d'efficacité retenu : niveau individuel, niveau de relations d'interaction stratégique, etc. Par exemple, la coopération entre agents est contrariée par l'information imparfaite, ce qui conduit à une situation sous-optimale (Dilemme du prisonnier, concurrence à la Bertrand (1883), à la Cournot (1838), etc.). Or, si cette situation est sous-optimale pour les agents concernés (ex : duopolistes), elle ne l'est pas si l'on élargit le champ de vision (ex : il est optimal pour le marché incluant les consommateurs qu'il n'y ait pas d'entente entre firmes...). Enfin, la rationalité limitée, qui se traduit par des capacités cognitives ou calculatoires réduites, s'accommode mieux d'une information moins riche (c'est notamment le cas dans l'inégalité d'usage cognitif du fossé numérique). Par ailleurs, l'information a en réalité un coût d'acquisition qui va aller croissant avec la quantité d'information disponible. Trop d'information pourrait-il être dommageable ?

3.3 LES CONCEPTS ET NOTIONS PERTINENTS MAIS NON EXIGÉS

Il y a sur ce sujet de nombreux points théoriques qui peuvent être connus mais qui sortent des exigences de niveau licence (qui peut le plus peut le moins et on ne reprochera évidemment pas aux candidat.e.s de posséder ces connaissances) :

- L'**efficacité informationnelle** au sens de Hayek (1945) et de Hurwicz (1969) : le système de marchés serait plus "économique" en information que d'autres systèmes (ex : économie centralisée planifiée).
- Les **cascades informationnelles** (Bikhchandani, Hirshleifer, et Welch (1992), Banerjee (1992)) : un mimétisme peut se mettre en place lorsque les agents privilégient l'information publique et négligent leur propre information privée. On retrouve ici un argument en faveur d'une information moins riche. Au niveau du marché, la non prise en compte de certaines informations pourrait casser les comportements mimétiques alimentés par l'information véhiculée par le biais des décisions des autres agents.
- Les **contrats incomplets** (Grossman et Hart (1985), Hart et Moore (1988), Hart (1988)) : les asymétries d'information mais aussi la rationalité limitée ou l'ambiguïté induisent des contrats incomplets dont les conséquences affectent les transactions économiques et notamment les relations verticales entre firmes.
- L'Information incomplète permet de soutenir plus facilement une coopération rationnelle à l'équilibre bayésien (Kreps, Milgrom, Roberts et Wilson (1982)). L'équilibre du jeu peut donc retrouver de l'efficacité (pour les participants, ex : oligopole, etc.) grâce à l'information incomplète.
- L'**Efficiences informationnelle des marchés financiers** (Fama (1970)) : quelle information le prix véhicule-t-il sur les marchés financiers ? En fonction du degré d'efficacité informationnelle (forte, semi-forte, faible), le prix incorpore toute l'information (y compris privée) ou une information plus limitée.
- Enfin, on aurait très bien pu orienter le traitement du sujet vers l'économie de l'information (au sens de Shapiro et Varian (1998) et des technologies de l'information et de la communication). C'est évidemment un tout autre sujet qui aurait été traité dans ce cas !

4 FOIRE AUX QUESTIONS

Terminons par quelques questions qui n'ont pas été abordées jusqu'à présent dans ce document.

- **Est-il interdit de faire référence à des auteurs hétérodoxes ?**
Les concepteurs et correcteurs ou examinateurs du concours n'ont aucun parti pris idéologique. Ils se réfèrent pour leurs évaluations des candidat.e.s au corpus théorique le plus couramment répandu, qu'ils estiment également être le socle de connaissances acquises par les candidat.e.s. Cependant, rien n'empêche les candidat.e.s de développer certains points de leur argumentation sur la base de travaux dits "hétérodoxes", c'est-à-dire en marge du courant dominant. Les correcteurs ont ainsi pu apprécier dans de bonnes copies, lors de précédents concours, le recours pertinent aux travaux de Polanyi, Kalecki, ou d'économistes post-keynésiens, etc. Toutefois, ce

recours à des auteurs hétérodoxes ne peut pas représenter la majeure partie du développement. Par exemple, Marx peut être cité à de nombreux égards, mais même si ses travaux ont récemment connu un regain d'intérêt (voir par exemple Artus (2018), il ne serait pas raisonnable d'en faire le point d'appui d'une grande partie du raisonnement.

— **Peut-on citer des auteurs non-économistes dans une copie d'économie ?**

Les sources de références ne sont pas limitées : toute citation ou référence pouvant permettre d'introduire, d'expliquer ou d'illustrer le propos de façon pertinente est acceptable. Cependant, **lorsqu'il est question de théorie économique et d'argumenter sur la base d'éléments théoriques, la référence à des auteurs économistes est la règle. Les auteurs cités (qu'ils soient mainstream ou hétérodoxes) doivent être reconnus par la communauté scientifique pour leurs apports à la réflexion et au débat académique.** Prenons quelques exemples (non exhaustifs) afin d'éclairer ces distinctions. A. Minc peut être cité dans une partie factuelle en tant que commentateur d'une pratique économique contextualisée mais pas en tant qu'auteur ayant contribué à faire progresser la science économique. Dans un registre différent, le "théorème de Schmidt" ne devrait pas être mobilisé pour soutenir un argument théorique puisque ce n'est qu'un slogan politique énoncé par l'ancien chancelier de la république fédérale d'Allemagne.

— **Faut-il absolument faire un plan en 2 parties, 2 sous-parties ?**

Le plan en 2 parties, 2 sous-parties est le plus standard, mais on peut bien sûr adopter d'autres structures (3 parties et 2 sous parties par partie principale, ou 2 parties et trois sous-parties par partie principale). La règle de structuration du plan repose sur le bon sens : le plan doit refléter le cheminement de votre argumentation et de votre progression logique, et vous devez alimenter de manière équilibrée les différentes sous-parties de votre développement. En conséquence, le plan standard est souvent plus simple à alimenter que les autres formules. Cependant, il est possible qu'un autre découpage vous apparaisse plus pertinent pour votre démonstration, si vous pensez avoir assez de contenu pour alimenter chacune des sous-parties.

En conclusion, rappelons qu'il s'agit ici d'un concours et pas d'un examen, auquel cas la majorité des candidat.e.s seraient sans doute admis.e.s. Un.e candidat.e qui a eu de bons résultats pendant sa préparation n'est malgré tout pas infallible et peut par ailleurs être comparé.e à de meilleures copies. Enfin, les notes des copies sont nécessairement plus différenciées en situation de concours que pour un examen.